



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 31 octobre 2024

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 08/2024

Budget d'exploitation 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Le budget 2025 a été établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Le nouveau plan comptable est formé de 10 classifications fonctionnelles :

- 0 – administration générale
- 1 – ordre et sécurité publics, défense
- 2 – formation
- 3 – culture, sport et loisirs, église
- 4 – santé
- 5 – prévoyance sociale
- 6 – trafic et télécommunications
- 7 – protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 – économie publique
- 9 – finances et impôts

Le changement principal est qu'il n'y a plus de rubrique « bâtiments » ; ces derniers sont imputés à la classification fonctionnelle du service qui les utilise, sauf les bâtiments financiers qui sont rattachés à la classification « Finances et Impôts ».

La nomenclature du budget 2025 est très éloignée de celle de 2024, ce qui empêche la comparaison linéaire entre ces 2 budgets.

Budget 2024		
	Charges	Produits
1 Administration générale	469'200.00	81'700.00
2 Finances	497'900.00	2'286'200.00
3 Domaines et bâtiments	349'500.00	242'420.00
4 Travaux	477'450.00	197'900.00
5 Instruction publique et culte	640'200.00	-
6 Police	139'150.00	2'000.00
7 Sécurité sociale	539'500.00	-
8 Services industriels	156'500.00	156'500.00
	3'269'400.00	2'966'720.00
Excédent de charges		302'680.00
Budget 2025		
	Charges	Produits
0 Administration générale	337'420.00	35'650.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	381'485.45	177'325.45
2 Formation	633'200.00	-
3 Culture, sport et loisirs, église	119'870.00	500.00
4 Santé	500.00	-
5 Prévoyance sociale	229'130.00	-
6 Trafic et télécommunication	210'000.00	1'105.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	557'050.00	504'150.00
8 Economie publique	78'000.00	1'300.00
9 Finances et impôts	1'712'979.00	3'550'917.00
	4'259'634.45	4'270'947.45
Excédent de charges/revenus		- 11'313.00

Il laisse apparaître un excédent de revenus de CHF 11'313.00 pour un total de recettes de CHF 4'270'947.45 et un total de charges de CHF 4'259'634.45.

Les commentaires par rubrique du budget figurent ci-dessous :

Les calculs sont basés sur une population de 940 habitants (budget 2024 : 930 habitants).

0 – ADMINISTRATION GENERALE

0110 Législatif

Le total est stable.

0120 Exécutif

Toutes les vacations doivent figurer dans ce compte en plus du forfait de base. Les vacations des dicastères affectés sont reclassées par imputations internes.

0210 Administration des finances et contributions

Tous les frais en lien avec le fonctionnement de la bourse communale (40% des coûts de l'administration générale) ainsi que les frais de perception de l'ACI.

0220 Administration générale

Tous les frais en lien avec le fonctionnement du secrétariat général (50% des coûts de l'administration générale)

0221 Contrôle des habitants

Tous les frais en lien avec le fonctionnement du contrôle des habitants (10% des coûts de l'administration générale)

0290 Immeubles administratifs

02900, bâtiment de l'administration communale (1/4) Pas de travaux prévus
02901, grande salle, étude énergétique CECB, amortissement de la place CHF 4'000.00

1 – ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE**1110 Police et sécurité publique**

Le coût de la police cantonale est calculé selon la nouvelle péréquation. Le calcul se fait au CHF/hab et plus par rapport au point d'impôt.

La facture policière du canton s'élève à CHF 74'269'768.00. Le 35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun. Il est pris en charge par l'ensemble des communes, soit CHF 30.70/hab. Le 65% de la facture est répartie exclusivement entre les communes délégatrices, soit CHF 117.10/hab.

+ CHF 71'000.00 par rapport à 2024

1500 Service du feu

Le coût du SDIS est d'env. CHF 47.-/hab

1600 Défense civile

Le coût de ORPC est de CHF 19.24/hab

Restitution des indemnités Abris PC au canton et dissolution du fonds

Frais en lien avec les abris PC

2 – FORMATION**2140 Ecoles de musique**

Le coût est de CHF 9.50/hab.

2199 Ecole obligatoire, ASIRE

Le coût est de CHF 623'000.00

Diminution de CHF 6'000.00 par rapport au budget de 2024

2990 Formation

Cotisation à l'office d'orientation professionnel

3 – Culture, sport et loisirs, église**3110 Musées et arts plastiques****3210 Bibliothèques et littérature****3290 Culture****3310 Film et cinéma**

Ces fonctions comprennent les subventions et dons ainsi que les manifestations non imputables à une autre fonction.

3410 Sports

On y trouve les frais en lien avec les terrains de foot, l'amortissement du terrain de foot et place d'utilité publ. CHF 30'000.00, le soutien aux associations sportives et fonds culturel régional.

3420 Parcs et promenades

Entretien des espaces verts de la commune ainsi que les places de jeux

3429 loisirs, non mentionné ailleurs

Participation au passeport vacances

3500 Eglises et affaires religieuses

35000, frais à la paroisse Pâquier-Donneloye, allemande et catholique

35001, église de Donneloye, CHF 20'000.00 pour changement des vitraux (report de 2024)

35002, église de Prahins, CHF 6'000.00 pour paratonnerre et Mécatal

4 – SANTE**4220 Services de sauvetage**

Frais d'entretien AED

5 – Prévoyance sociale**5350 Prestations et contributions seniors**

Magazines Générations aux aînés et soutien aux associations

5440 Mesure pour la jeunesse

Soutien aux associations

5450 Prestations aux familles

Service funèbre, FAJE et EFAJE, soutien aux associations, soutien aux familles (sacs poubelles enfants 0-3 ans, bouquets naissance)

EFAJE : selon budget de l'EFAJE (heures estimées selon heures prestées au 1^{er} semestre 2024)

Augmentation du tarif horaire et augmentation des heures

- Direction générale	2025 919/hab à 8.50/hab / 2024 905/hab à CHF 8.50
- accueil familial	- 3'830 heures coût + 0.44 CHF
- accueil préscolaire	+ 329 heures coût + 0.76 CHF
- accueil parascolaire	+ 4'452 heures coût + 0.38 CHF

+CHF 40'900.00 par rapport à 2024**5790 Administration des services sociaux**

Cotisations ARAS et fondation de probation

RAS : 2 voix

OASIS : CHF 5.00/hab.

AFPT Zone bleue : CHF 3.50/hab.

6 – TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS**6150 Routes communales**

Frais en lien avec les routes communales (entretien courant, déneigement, l'éclairage public)

Amortissement travaux réfection des routes CHF 18'000.00

Amortissement passage au LED CHF 18'000.00 Coût total CHF 179'728.16 amorti en 10 ans

6151 Places de stationnement

Pas de travaux prévus

6210 Infrastructures des transports publics

Frais en lien avec les abris de bus (entretien courant et amortissement de CHF 20'000.00)

6290 Transports publics régionaux

Déficit du bassin 1 des transports publics, selon budget 2025 transmis par la DGMR
CHF 82'500.00 (Budget 2024 CHF 82'000.00)

7 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**7100 Approvisionnement en eau**

Le dicastère de l'eau est un dicastère affecté, c'est-à-dire que les taxes doivent couvrir les charges. Attribution au fonds eau. Le 1^{er} amortissement du préavis 04/2024 STAP de Prahins interviendra en N+1, soit l'année qui suit la fin des travaux.

Le prix de l'eau est maintenu à CHF 1.90/m3 et la taxe de base à CHF 100.00/ménage

7101 Fontaines publiques

Les fontaines publiques sont séparées de l'approvisionnement en eau puisque qu'elles sont financées par l'impôt et non par la taxe eau.

7200 Traitements des eaux usées

Le dicastère des eaux usées est un dicastère affecté, tout comme l'eau potable.

Si ce poste n'est pas autofinancé, il doit être activé au bilan et être « remboursé » les années suivantes. Ce dicastère comprend les charges des 3 steps de la commune, le réseau des eaux usées ainsi que le réseau et les collecteurs des eaux pluviales.

Afin d'avoir une meilleure vision des coûts, nous avons créé des sous-comptes.

Hausse des tarifs selon le nouveau règlement. Un déficit de CHF 82'550.00 est tout de même prévu et devra être activé au bilan s'il se concrétise.

La facturation en juillet 2025 comprendra :

- un demi forfait au prix de l'ancien tarif (CHF 100.-/an/ménage) de CHF 50.00
- la consommation de m3 au prix de l'ancien tarif (CHF 1.00/m3) jusqu'au relevé de janvier 2025
- un demi forfait au nouveau tarif (CHF 196.00/an/ménage) de CHF 98.00
- la consommation de m3 au prix du nouveau tarif de janvier à juin 2025 de CHF 1.90/m3

La facturation en décembre 2025 comprendra :

- l'impôt foncier
- la taxe déchets
- la taxe chiens
- la taxe EC par parcelle bâtie CHF 49.00
- la taxe EC par m2 de surface construite au sol selon RF

7300 Gestion des déchets

Le dicastère de la gestion des déchets est un dicastère affecté. Si ce poste n'est pas autofinancé, il doit être activé au bilan et être « remboursé » les années suivantes.

La taxe déchets reste à CHF 75.00/adulte et CHF 30.00/enfant

7301 Gestion des déchets non urbains

Les déchets non urbains sont séparés de la gestion des déchets puisque qu'ils sont financés par l'impôt et non par la taxe déchets. Il s'agit là des déchets carnés qui sont dans la plupart des temps refacturés au propriétaire.

7410 Corrections de cours d'eau

Frais d'entretien des berges des ruisseaux CHF 10'000.00

Amortissement en une fois selon préavis, Champ des Pierres, part ruisseau CHF 10'000.00

7710 Cimetières, crématoires

Frais de personnel pour l'entretien des cimetières, remplacement du portail du cimetière de Mézery

7900 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions

Salaire de la commission d'urbanisme, honoraires du bureau technique et facturation des permis et autorisations

Amortissement du PACOM CHF 17'000.00

8 – ECONOMIE PUBLIQUE**8200 Sylviculture**

Entretien des chemins forestiers, participation au triage forestier, étude CHF 8'000.00 pour la desserte des chemins forestiers

Amortissement de la forêt CHF 3'000.00

8400 Tourisme

Participation au coût de l'ADNV et encaissement des taxes de séjour

8710 Electricité

Bornes électriques, frais de prestations et d'électricité, encaissement de la taxe d'utilisation

9 – FINANCES ET IMPOTS**9100 Impôts**

Les impôts sont estimés selon le tableau de l'ACI au 31.08.2024 avec une adaptation conseillée de 1%

	<u>Impôts</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
4000	PP, revenus	1'300'000.00	1'430'000.00	1'375'533.30
4001	PP, fortune	140'000.00		
4002	Source	20'000.00	15'500.00	14'736.34
4010	PM, bénéfice	15'000.00	7'000.00	42'500.55
4011	PM, capital	500.00		
4021	Fonciers	128'000.00	127'000.00	128'823.00
4023	Droits mutations	50'000.00	15'500.00	81'461.45
4024	Successions	0.00	0.00	0.00
4033	Chiens	6'200.00	6'200.00	6'460.10

9300 Péréquation financière et compensation des charges

La nouvelle péréquation ne tient plus compte du point d'impôt mais calcule le revenu fiscal standardisé (RFS). Le RFS correspond au revenu théorique que chaque commune générerait si elle appliquait le coefficient d'imposition moyen ainsi qu'au taux standard de 1‰ pour l'impôt foncier.

Compensation des charges particulières de villes + CHF 541'009.00

Péréquation des ressources (solidarité, dotation minimale, prélèvements conjoncturels)

CHF 1'431'869.00

Péréquation des besoins structurels (surface productive, population en altitude, élèves)

CHF 120'068.00

Participation à la cohésion sociale, facture du canton CHF 821'277'11.00, soit CHF 970.00/hab

9500 Parts aux recettes, autres

	<u>Impôts</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
4120	Patentes	1'000.00	0.00	1'236.45
4240	Taxe du sol	21'000.00	21'000.00	21'577.45
4601.00	RFFA	20'000.00	0.00	3'896.03
4601.01	GI	40'000.00	19'500.00	72'190.05
4601.02	Frontaliers	20'000.00	20'000.00	20'900.65

9610 Intérêts

Tous les intérêts débiteurs et créanciers issus des c/c, emprunts, placements, impôts.

9630 Immeubles du patrimoine financier

Tous les bâtiments qui ne servent pas à la fonction publique.

96300 Auberge communale

Les frais en lien avec le bâtiment yc amortissement CHF 2000.00 et revenus des locations
Un changement de tenancier aura lieu en cours d'année. Un montant pour rafraîchissement si nécessaire est budgété.

96301 Epicerie

Les frais en lien avec le bâtiment yc amortissement CHF 4'940.00 et revenus des locations

96302 Immeuble rue du village 7 Prahins

Les frais en lien avec le bâtiment yc amortissement CHF 11'000.00 et revenus des locations

96303 Immeuble rue du village 5 Prahins

Les frais en lien avec le bâtiment yc amortissement CHF 15'000.00 et revenus des locations

96304 Immeuble Villa Praz Jaquet Prahins

Les frais en lien avec le bâtiment et revenus des locations. Le bail à loyer a été résilié au 31 mars 2024. Une étude est en cours afin d'étudier l'avenir de ce bâtiment.

96305 Immeubles Prahins, divers

Les frais en lien avec les bâtiments et revenus des locations.

96306 Immeuble Mézery

Les frais en lien avec le bâtiment yc amortissement de CHF 20'000.00 (transformation du bâtiment) et CHF 4'000.00 (travaux de réfection) ainsi que les revenus des locations.
Les fenêtres du rez seront changées en plus du préavis en 2025 CHF 15'000.00

96307 Immeuble Gossens

Les frais en lien avec le bâtiment et revenus des locations. L'appartement sera libéré au 1^{er} juillet. Une étude énergétique est en cours. Des rénovations seront nécessaires (isolation, système de chauffage, ...) et feront l'objet d'un préavis.

96308 Immeuble La cousette

Les frais en lien avec le bâtiment et revenus des locations.

96309 Immeuble Bâtiment administratif (3/4)

Les frais en lien avec le bâtiment yc amortissement CHF 19'500.00 et revenus des locations.

9690 Patrimoine financier, non mentionné ailleurs

Locations des terrains communaux

9710 Redistributions liées à la taxe sur le CO2

Encaissement de la redistribution de la taxe sur le CO2

9900 Postes non ventilables

Attribution au Fonds de la taxe d'usage du sol comme le prévoit le règlement

9990 Clôture

Le budget 2025 affiche un excédent de revenus de CHF 11'313.00

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal No 08/2024 présenté par la Municipalité
Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL GENERAL DE DONNELOYE

Décide

1. d'accepter le budget d'exploitation 2025 tel que présenté par la Municipalité

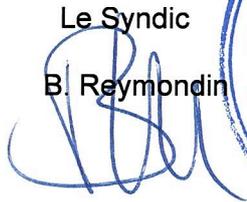
Charges	CHF 4'259'634.45
Revenus	CHF 4'270'947.45
Excédent des revenus	CHF 11'313.00

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 6 novembre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général de Donneloye.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

B. Reymondin



La Secrétaire

F. Billaud

**Annexe : budget d'exploitation 2025**